

DIRECTION DU PERSONNEL
~~ET DE L'ORGANISATION DES SERVICES~~

MISSION DE L'INFORMATIQUE
BL/AM

INF N° 2721
le 21.12.78

Note pour

MM. les Chefs de Division Informatique
CETE, DRE-IF, SETRA, IRT, IGN, ENPC.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du 15 novembre 1978

- P. J. :
- une synthèse de l'exposé de M. BOUVANT
 - une lettre transmise par la M.I. au Directeur Général de TRANSPAC.
 - un nouveau tableau pour les crédits ouverts en 1979.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1) faire le point sur TRANSPAC
- 2) préciser les crédits 1979 ouverts aux centres pour les matériels
- 3) préciser la politique que souhaite mener la M.I. pour définir l'évolution des matériels en services extérieurs.

A - TRANSPAC

M. BOUVANT fait un exposé technico-économique de TRANSPAC en montrant les avantages importants de TRANSPAC sur la solution actuelle des lignes louées (4 FQS) pour les terminaux lourds.

Il est de plus précisé que l'absence de logiciel sur MITRA 15 et dans les frontaux IBM ou CII, oblige de retenir une solution avec des adaptateurs externes (boîtes noires).

L'organisation du réseau TRANSPAC fait ensuite l'objet d'une discussion, sur la façon de s'abonner, les relations avec la société TRANSPAC, la nécessité d'avoir un ou plusieurs groupes d'abonnés, etc ...

.../...

Il est recommandé à tous les centres désirant s'abonner à TRANSPAC de prévenir la M.I. (c'est M. BOUVANT qui suit l'opération TRANSPAC pour la Mission de l'Informatique).

Il est précisé que nous entretenons des relations avec le CTI (Ministère de l'Industrie) qui a entrepris une étude pour les terminaux asynchrones utilisés avec TRANSPAC (étude pour le BNIST). Parallèlement nous entreprenons une expérience pour l'utilisation d'un terminal lourd connecté à un IRIS 80 via TRANSPAC et des adaptateurs externes (expérience CETE de BORDEAUX).

Vous trouverez dans les pièces jointes :

- un document contributif de M. BOUVANT
- un extrait de son étude IMI sur les aspects technico-économique de TRANSPAC pour le Ministère
- une lettre précisant notre position adressée à M. le Directeur Général de TRANSPAC.

B - CREDITS 1979 pour les matériels des services extérieurs

Un bref rappel est fait sur la politique poursuivie depuis 1977 ce qui concerne les terminaux lourds (cf. tableau sur l'ancienneté des terminaux lourds) qui se résume ainsi :

fin 1978 52 terminaux lourds seront installés en D.D.E.
 27 sont achetés comptants ou en crédit bail
 l'âge moyen sera de 40 mois au 1/1/79.

Deux solutions étaient envisageables pour calculer la dotation par terminal lourd installé dans les services extérieurs, soit faire une dotation dégressive avec le temps (un terminal coûte plus cher dans les 2 premières années de son installation, par la suite il induit une consommation d'UP), soit faire une dotation constante mais plus faible (les terminaux anciens venant compenser le déficit engendré par les nouveaux) c'est cette dernière solution qui a été retenue pour 1979.

La dotation est fixée en fonction de la distance moyenne entre les chefs lieux de département et le CETE (DDE équipées et non équipées), à titre indicatif veuillez trouver les distances moyennes par zone ci-après :

	Nombre de DDE N	Distance totale DT	D moyen=DT/N	Dotation retenue (en KF)
AIX	13	1766	136	120
BORDEAUX	20	3588	180	120
LILLE	5	417	83	100
LYON	20	2842	141	120
NANTES	9	990	110	110
ROUEN	11	1755	160	120
METZ	10	1086	109	110
DRE-IF	7	142	20	90

Le tableau "crédits aux centres 1979" (cf. tableau joint) nécessite les explications suivantes :

- la dotation pour le maintien des terminaux dans les centres non équipés n'est plus affectée, les centres ayant été prévenu début 1978.

- la répartition pour les terminaux CIFP sera faite avec le GTFC et la Mission de l'Informatique.

- la participation aux liaisons inter-centres est augmentée, le forfait CADUCEE est maintenue en 1979 (il disparaîtra en 1980 si TRANSPAC est opérationnel).

- un forfait proportionnel aux nombres de DDE des zones d'action est alloué pour l'avis, le conseil et l'assistance aux services extérieurs et la participation à des groupes de travail mis en place par la MI.

- pour 1979 il est prévu 4 mise en place de terminaux, les centres devront faire connaître dans les plus brefs délais les DDE candidates.

C - EVOLUTION DES MATERIELS S.E.

A la demande de nombreux centres et suite aux consultations diverses qui ont été lancées, la Mission de l'Informatique souhaite que les recherches de nouvelles solutions soit coordonnées vis à vis du futur schéma directeur, mais aussi sauvegarder aux mieux les investissements actuels.

Il est donc nécessaire d'examiner les mesures transitoires et l'évolution du matériel correspondant.

Une information est donnée sur le projet "ORION" confié au CETE de ROUEN qui doit permettre une amélioration du service rendu par les applications actuelles sans les modifier en profondeur.

Un groupe de travail est constitué, il a pour but d'examiner l'évolution des matériels selon 3 axes de recherche :

- configuration les mieux adaptées au CETE non équipé
- gamme de configuration évolutive pour offrir une transition entre l'état actuel (TL 15) et le mini-ordinateur.
- saisie transactionnelle et soumission des données par vacation.

Ce groupe devra tenir compte des expériences en cours, soit TOPAZE au CETE de BORDEAUX et ORION au CETE de ROUEN.

L'ordre du jour de la prochaine réunion qui aura lieu en janvier 1979 (la date et le lieu seront précisés ultérieurement) comportera les deux thèmes suivants :

- les applications graphiques en CETE.
- le projet ORION.



B. LAFFARGUE.

Copies : Circulaire à la M.I.
MM. BOUVANT
LAFARGUE
Chrono